



# Rapport annuel 2019



**Ligue valaisanne  
contre le rhumatisme**  
Notre action – votre mobilité

## Avant-propos du président

---

Chers membres, chers amis de la LVR,

Après les séismes traversés l'an dernier, dominés par le décès abrupt d'Urs Bumann, secrétaire de la LVR pendant plus de 30 ans, 2020 promettait d'être l'année de tous les changements. Le Dr Georges Siervo cédait la présidence pour une retraite méritée après un quart de siècle de service ininterrompu : qu'il soit chaleureusement remercié pour sa constance, son abnégation et le feu qu'il a su entretenir au sein de notre ligue.

Répondant aux statuts de la LVR, dont la nouvelle mouture est entrée en vigueur le 1er octobre 2019, un comité de 5 nouveaux membres a été constitué et s'est rapidement attelé à la tâche. Le local de la rue Pré-Fleuri, qui servait de siège à la LVR depuis 20 ans, a été libéré. Pour l'instant, le poste de responsable n'est pas repourvu ; un mandat de gestion opérationnelle a été transitoirement confié à la LSR à Zurich qui assure la permanence administrative. Les modifications structurelles et organisationnelles de la LVR feront l'objet de discussions au cours de l'année à venir. Ces discussions, qui en sont au stade liminaire, porteront sur un adossement éventuel de la LVR à une entité romande. Il s'agit dans un premier temps d'étudier les modes de collaboration possibles entre les ligues valaisanne et vaudoise. L'idée est de développer des prestations et de coordonner les actions tout en garantissant une sécurité économique. On rappelle que la LVR s'est déjà scindée l'an dernier et que la partie du Haut-Valais est désormais intégrée à la Ligue bernoise.

La pandémie de COVID-19 nous a obligés à prendre des décisions urgentes : la journée d'action, dont la date coïncidait avec notre assemblée générale et qui portait cette année sur le mal de dos, a

## Avant-propos du président

---

dû être différée sine die. Avant même le confinement, il a été décidé d'annuler tous les cours prévus à partir de la mi-mars. Malgré tout, les moniteurs ont pu bénéficier du chômage partiel, la LVR comblant le manque restant (20 %). Cette générosité est en réalité celle des membres, nombreux, qui ont renoncé au remboursement de la cotisation auquel ils avaient droit.

Nonobstant, nous nous sommes retrouvés face un problème de liquidités, les dettes de la LVR s'élevant à plus de 100'000 CHF, dont les deux tiers liés à un retard de paiement de TVA. Il a fallu se dessaisir des derniers biens immobiliers dont la LVR était encore détentrice, deux studios sis à Loèche-les-Bains. Grâce à cette vente, les finances de la Ligue sont maintenant assainies et c'est sur des bases solides que le comité peut travailler à de nouveaux projets. Notre ligue ne peut survivre et prospérer qu'en s'appuyant sur la fidélité de ses membres et, à l'instar de toute communauté, en élargissant le cercle de ses adhérents. Avec votre soutien et votre confiance, nous sommes prêts à relever les défis qui se présentent.



Pierre-Alain Buchard  
Président de la LVR

## Bilan au 31.12.2019

---

	Remarque	2019 en CHF	2018 en CHF
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>Actifs circulants</b>			
Liquidités		85'202.00	39'032.22
Débiteurs		0.00	3'053.00
Autre Débiteurs		1'422.00	0.00
Stock		0.00	292.85
Actifs de régularisation		22'054.00	20'660.10
<b>Total</b>		<b>108'678.00</b>	<b>63'038.17</b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
<u>Immobilisations financières</u>			
Titres		0.00	79.00
<u>Immobilisations corporelles</u>			
Mobilier		1.00	1.00
Matériel informatique		1.00	1'288.36
Machines de bureau		1.00	1.00
Immeuble	1	124'000.00	240'000.00
<b>Total</b>		<b>124'003.00</b>	<b>241'369.36</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>232'681.00</b>	<b>304'407.53</b>

## Bilan au 31.12.2019

	Remarque	2019 en CHF	2018 en CHF
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>Fonds étrangers à court terme</b>			
Créanciers		4'067.00	68'778.00
Créanciers LSR		62'050.00	0.00
Autre Créanciers	2	79'509.00	70'000.00
Passifs de régularisation	3	3'000.00	95'000.00
<b>Total</b>		<b>148'626.00</b>	<b>233'778.00</b>
<b>Fonds étrangers à long terme</b>			
Prêt		40'000.00	40'000.00
<b>Total</b>		<b>40'000.00</b>	<b>40'000.00</b>
<b>Fonds propres</b>			
Capital		30'630.00	19'136.21
Résultat de l'exercice		13'425.00	11'493.32
<b>Total</b>		<b>44'055.00</b>	<b>30'629.53</b>
<b>Total du passif</b>		<b>232'681.00</b>	<b>304'407.53</b>

## Compte d'exploitation au 31.12.2019

---

	Remarque	2019 en CHF	2018 en CHF
<b><u>PRODUITS</u></b>			
Cotisations		31'460.00	41'760.00
Loterie Romande		10'000.00	10'000.00
Dons divers		2'906.00	6'927.60
Collecte nationale		3'311.00	3'633.00
Contributions des pouvoirs publics		66'460.00	61'897.00
Produits des prestations	3	198'347.00	111'186.15
./. TVA		-11'575.00	-11'220.25
<b>Total</b>		<b>300'909.00</b>	<b>224'183.50</b>
<b><u>CHARGES</u></b>			
Charges des prestations		35'229.00	39'845.25
Personnel secrétariat		41'654.00	144'238.90
Personnel cours		74'067.00	69'947.40
Loyer et charges		9'186.00	8'929.80
Assurances		749.00	596.30
Frais administratifs		10'563.00	10'319.74
Relations publiques, travail interne		6'876.00	8'208.65
Secrétariat LSR		96'930.00	0.00
<b>Total</b>		<b>275'255.00</b>	<b>282'086.04</b>

## Compte d'exploitation au 31.12.2019

	Remarque	2019 en CHF	2018 en CHF
<b><u>RESULTAT D'IMMEUBLE</u></b>			
Revenus locatifs		-2'402.00	-13'597.80
Charges de location, entretien		10'019.00	12'329.20
<b>Total</b>		<b>7'617.00</b>	<b>-1.268.60</b>
<b><u>RESULTAT FINANCIER</u></b>			
Intérêts produits		-1.00	-1.06
Charges financières		2'954.00	3'802.50
<b>Total</b>		<b>2'953.00</b>	<b>3'801.44</b>
<b><u>AMORTISSEMENTS</u></b>			
Amortissements		1'659.00	900.00
<b>Total</b>		<b>1'659.00</b>	<b>900.00</b>
<b><u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u></b>			
Produits exceptionnels	1	0.00	-142'828.70
Charges exceptionnelles	2	0.00	70'000.00
<b>Total</b>		<b>0.00</b>	<b>-72'828.70</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>13'425.00</b>	<b>11'493.32</b>

# Annexe aux comptes annuels 2019

---

## Informations concernant les principes comptables appliqués pour l'établissements des comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la loi suisse, en particulier des comptes annuels du Code des obligations (art. 957 à 962).

## Commentaires sur certains postes du bilan et du compte d'exploitation

### 1. Immeubles – Produits exceptionnels, dissolution de réserve latente 2018

Afin de compenser les impacts négatifs des points précédents et de retrouver des fonds propres positifs au bilan, il a été décidé de réévaluer les biens immobiliers à concurrence de la valeur vénale. Voici ci-dessous le détail de cette dissolution de réserve latente :

Valeur vénale	CHF	240'000.00
<u>./. Valeurs au bilan au 31.01.2018</u>	<u>CHF</u>	<u>97'171.30</u>
Réévaluation	CHF	142'828.70

La réévaluation d'un montant de CHF 142'828.70 a été comptabilisé au crédit du compte « Produits exceptionnels ». Il est également à relever qu'un des deux immeubles a été vendu en juin 2019 pour un montant de CHF 120'000.

### Vente Immeubles 2019

Un studio sur les trois a été vendu. Les deux studios restants sont mis en vente. Nous renonçons à l'amortissement des studios car le prix de vente est au moins aussi élevé que la valeur comptable.

## Annexe aux comptes annuels 2019

---

### **2. TVA, application rétroactive – Charges exceptionnelles 2018**

Au travers de sa décision du 15 février 2019, l'AFC rejette la réclamation de la ligue contre une application rétroactive de la TVA au 1er janvier 2013.

Selon plusieurs avis externes de spécialistes, les chances d'un recours à l'encontre de la décision formelle de l'AFC sont très faibles. Par conséquent, un montant de CHF 70'000 (intérêts compris) est dû à l'AFC au 31.12.2018 pour les périodes 2013 à 2017. Cette valeur est comptabilisée par le compte « Charges exceptionnelles ».

### **3. Passifs de régularisation – Produits des prestations**

Les facture émises (respectivement comptabilisées) en fin d'année civile 2018 incluaient des cours dispensés durant le premier semestre de l'année suivante, ceci pour une valeur d'environ CHF 95'000. Un correctif a été apporté au 31.12.2018 afin de respecter le principe de la délimitation périodique. Ceci explique donc l'augmentation du poste « Passifs de régularisation » au bilan, ainsi que la diminution des « Produits des prestations » dans le compte d'exploitation.

## **Autres informations**

### **Engagements non-inscrits au bilan 2019/2018**

La subvention de l'AI pour les prestations visées à l'art. 74 LAI est liée.

Au moment de la clôture des comptes, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion les excédents devaient être transférées dans un fonds affecté à l'art. 74 LAI.

## Annexe aux comptes annuels 2019

---

### **Nombre de postes à plein temps en moyenne annuelle**

Le nombre de postes à plein temps en moyenne annuelle se situe entre 1 et 10 en 2019 comme en 2018.

### **Événements survenus après la date du bilan**

Le 31 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a identifié la propagation du COVID-19 (le "coronavirus") comme une urgence sanitaire internationale. Le conseil d'administration et la direction de la ligue suisse contre le rhumatisme surveillent les événements et prennent les mesures nécessaires si besoin est. Au moment de l'approbation de ces états financiers, les conséquences financières des répercussions directes et indirectes de cette épidémie ne peuvent pas encore être évaluées de manière fiable. En particulier, il n'est actuellement pas possible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité d'une récession désormais attendue et ses effets sur la ligue suisse contre le rhumatisme. Il n'est pas non plus possible d'estimer l'étendue et l'effet des mesures d'aide prises par les pouvoirs publics et les banques. En dehors d'éventuels effets graves d'une récession, la capacité de la ligue suisse contre le rhumatisme à poursuivre son activité ne peut pas, du point de vue actuel, être considérée comme menacée au sens de l'art. 958a, al. 2 CO.

Le coronavirus n'ayant atteint les proportions d'une épidémie qu'après la date du bilan, l'événement ne sera pas enregistré dans les états financiers de 2019 conformément aux principes légaux du droit comptable.

# Rapport de l'organe de révision

---

## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de Ligue valaisanne contre le rhumatisme, Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) de la Ligue valaisanne contre le rhumatisme pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. L'examen succinct (Review) des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre réviseur. Ce dernier a exprimé une opinion non modifiée dans son rapport du 9 juillet 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Zurich, le 17 avril 2020

BDO SA

Manuel Lüthi

Expert-Réviseur agréée

ppa. Nadine Friedmann

Réviseur responsable

Expert-Réviseur agréé



**Nous vous remercions très  
chaleureusement de soutenir la Ligue  
valaisanne contre le rhumatisme par votre  
cotisation de membre, votre participation  
aux cours ou par un don.**

Nous sommes à votre disposition pour toutes  
questions concernant les services de la  
Ligue valaisanne :

Tél. 044 487 40 00  
E-Mail [info.vs@rheumaliga.ch](mailto:info.vs@rheumaliga.ch)



**Ligue valaisanne  
contre le rhumatisme**  
Notre action – votre mobilité